

**REPUBLIQUE DU BURUNDI
ASSEMBLEE NATIONALE
B.P. 120 BUJUMBURA**

**RAPPORT DE MISSION DE VISITE AU CONTINGENT
BURUNDAIS DE L'AMISOM PAR DES
PARLEMENTAIRES BURUNDAIS**

**10-15 Février 2013
Mogadishu, Somalie**

Bujumbura, février 2013

RAPPORT DE MISSION

MISSION DE VISITE AU CONTINGENT BURUNDAIS DE L'AMISOM PAR DES PARLEMENTAIRES BURUNDAIS

**10-15 Février 2013
Mogadishu, Somalie**

1. INTRODUCTION

Dans le cadre de ses prérogatives constitutionnelles de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation du peuple, une délégation de parlementaires burundais (Assemblée Nationale et Sénat) a rendu visite au contingent burundais de l'AMISOM (African Mission in Somalia), en mission de l'Union Africaine en Somalie. Cette visite, a été effectuée du 10 au 15 Février 2013, et avait comme but de se rendre compte de la situation dans laquelle se trouvent les militaires burundais tant au point de vue du moral, du bien-être des troupes, que de l'équipement militaire et du matériel de travail. La délégation comprenait aussi des hauts cadres des ministères respectifs de la Défense Nationale et des Anciens Combattants, de la Sécurité Publique, ainsi que des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale. De plus, deux opérateurs économiques, à la recherche d'opportunité d'affaires ont demandé de se joindre à la délégation. La mission a bénéficié de l'appui financier de la coopération burundo-néerlandaise dans le cadre du mémorandum d'entente de 2009 sur le Développement du Secteur de Sécurité (DSS).

2. COMPOSITION DE LA DELEGATION

La délégation était composée comme suit :

ASSEMBLEE NATIONALE

- Honorable HAKIZIMANA Emilien, président de la Commission de la Défense et de la Sécurité et chef de délégation ;

- l'Honorable NDUWUBURUNDI Félicien, vice président de la Commission de la Défense et de la Sécurité ;
- Honorable NDIHOKUBWAYO Norbert, président de Commission des affaires sociales, du genre, du rapatriement, de l'égalité des chances et de la lutte contre le Sida ;
- Honorable BARARUFISE Marcelline, présidente de la Commission de l'Education, de la Jeunesse, des Sports et Loisirs de la Culture et de la Communication ;
- Madame BURENGENWA Espérance, conseillère au département législatif de l'Assemblée Nationale et assistante de la Commission de la Défense et de la Sécurité ;

SENAT

- Honorable KURISANSUMA Jean Bosco, président de la Commission permanente chargée des questions Politiques, Diplomatiques, de Défense et de Sécurité ;
- Honorable BINEGAKO Sylvère, membre de la Commission permanente chargée des questions Politiques, Diplomatiques, de Défense et de Sécurité.

MDNAC

- Colonel NDAYIZEYE Alexis, Directeur Général de la planification et des Etudes Stratégique du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;
- Capitaine NKENGURUTSE Mélance, chargé de l'information au Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

MSP

- Commissaire de Police GAHUNGU Pierre Claver, Assistant du Ministre de la Sécurité Publique ;

MRECI

- Monsieur KANA Savin, Directeur de l'Administration Financière et de la Logistique au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale ;

MEDIA

- Trois journalistes dont deux de la RTNB et un du journal IWACU ;

SECTEUR PRIVE

- Deux opérateurs économiques (la société Kinju et une société de combustibles).

3. OBJECTIF DE LA MISSION

La mission avait pour objectif, d'une part de remplir l'obligation constitutionnelle de contrôle de l'action gouvernementale et de représentation du peuple comme le dispose les articles 242 et 243 de la Constitution de la République du Burundi, et d'autre part de rendre visite aux militaires du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM afin de les encourager et leur remonter le moral dans leur noble mission de restauration de la paix, d'action humanitaire et de reconstruction nationale en Somalie, mais aussi pour avoir une information sur la vie et le travail des militaires sur le terrain.

4. DEROULEMENT DE LA MISSION

4.1. Accueil de la délégation

Trois grandes étapes ont marqué l'accueil de la délégation burundaise à son arrivée en Somalie.

A l'Aéroport International de Mogadishu, la délégation a été très chaleureusement accueillie par une équipe de dix parlementaires somaliens ainsi qu'une délégation de l'Etat Major du 5^{ème} contingent burundais. A cette occasion, le Chef de délégation Honorable HAKIZIMANA Emilien a fait un point de presse sur l'objectif de la mission.

La délégation s'est aussitôt rendue au QG (Quartier Général) de l'AMISOM où elle a été reçue par le commandant des forces de l'AMISOM, le Lieutenant Général Andrew Gutti, de nationalité ougandaise. Celui-ci a présenté à la délégation la situation sécuritaire en général en Somalie, mais surtout dans les secteurs récupérés par l'AMISOM où il a souligné une avancée très importante et encourageante dans la lutte contre les Al Shabaab, et, tout en soulignant que malgré la grande étendue du territoire déjà repris, la guerre est loin de prendre fin.

Enfin, la délégation a été reçue en entretien de courtoisie par le Représentant Spécial de l'Union Africaine à l'AMISOM. Cet entretien s'est déroulé au QG de l'AMISOM.

4.2. Visites aux plus hautes autorités somaliennes

La délégation de parlementaires en visite au contingent burundais de l'AMISOM a eu le grand honneur d'être reçue en audiences respectivement par son Excellence le Président de la République de Somali HASSAN Sheikh Mohamud et par le Président du Parlement monocaméral Honorable MOHAMED Osman Jawari le 11/02/2013, et par le Premier Ministre somalien Monsieur ABDI Farah Shirdon le 12/02/2013. Les entretiens avec ces plus hautes autorités ont mis en évidence la grande importance accordée à la mission, qui a du coup été rehaussée au niveau d'une mission diplomatique parlementaire.

Toutes ces autorités ont exprimé un très grand sentiment de satisfaction à la délégation pour avoir effectué cette visite en ce moment très historique de la Somalie, au lendemain de la mise en place de nouvelles institutions somaliennes. Elles ont reconnu que le Burundi et la Somalie sont des pays amis, unis par des relations séculaires avec beaucoup d'expériences à partager.

Les autorités somaliennes ont eu l'occasion d'apprécier le travail accompli par les militaires burundais dans leur mission de maintien de la paix et d'assistance à la reconstruction nationale en Somalie. Au nom du peuple somalien, ces autorités remercient vivement le Gouvernement et le contingent burundais de l'AMISOM pour avoir accepté de sacrifier leur vie et venir aider leurs frères somaliens. C'est grâce à leur expérience et leur détermination que la situation

sécuritaire de la Somalie est actuellement bonne sur une grande partie du territoire de Somalie.

Toutes ces autorités ont chaque fois exprimé leur grand souhait d'avoir un Ambassadeur burundais en Somalie avec son siège à Mogadishu. L'Ambassadeur actuel pour la Somalie a son siège à Addis-Abeba. Elles ont tenu à rappeler que l'Ambassadeur de la Somalie au Burundi est déjà en place à Bujumbura.

La délégation a transmis à chacune de ces très hautes autorités les sincères et chaleureuses salutations de leurs Excellences Honorables Présidents de l'Assemblée Nationale et du Sénat Burundais. La délégation a exprimé le souhait du parlement burundais de vouloir créer les relations étroites, voire des groupes d'amitié entre les parlements Burundais et Somalien.

La délégation a été de nouveau reçue le 14/02/2013 en séance de travail par le Représentant Spécial de l'Union Africaine à l'AMISOM pour échanger sur la vie du contingent burundais de l'AMISOM. Le chef de la délégation parlementaire a fait part au Représentant Spécial de l'UA de toutes les doléances exprimées par le contingent burundais en direction de l'UA. Le point le plus saillant des doléances des officiers de l'Etat-major du contingent burundais est le souhait de voir le commandement de l'AMISOM assurée de façon rotative pour les pays contributeurs de troupes.

4.3. Entretien avec les Officiers de l'Etat Major du 5^{ème} Contingents Burundais de l'AMISOM

En date du 11 février 2013, la délégation a reçu en séance de travail les officiers de l'Etat Major du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM. Au cours de cette rencontre, Colonel GISHIKIZO Jean Pierre, chef des opérations (G3) du 1^{er} secteur a fait un bref aperçu sur l'histoire récente de la Somalie, et les Shabab. Il a ensuite présenté de façon générale les missions du 5^{ème} contingent en Somalie. Le reste du temps a été réservé aux échanges entre la délégation et les officiers de l'Etat Major du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM. Ces derniers ont, à travers les échanges beaucoup remercié le parlement burundais d'avoir pu organiser une visite de terrain pour leur remonter le moral, mais aussi pour recevoir leurs doléances, comme représentants du peuple, lesquelles doléances ont par ailleurs déjà été exprimées à leurs chefs hiérarchiques. Les militaires en Somalie souhaitent que des visites

parlementaires soient régulièrement organisées. Les échanges du 11/02/2013 avec les officiers de l'Etat-major ont été suspendus à cause d'un chevauchement de calendrier, mais ils ont repris le lendemain 12/02/2013. En marge de la réunion, quelques membres de la délégation ont pu s'entretenir avec les femmes qui font partie du contingent et ont constaté qu'elles ne rencontrent pas de particularités liées à la fonction en tant que femmes.

4.3.1. Qui sont les Al Shabab.

Après un bref aperçu de l'histoire récente de la Somalie, l'Officier G3 a présenté les Shabab (Parti de la jeunesse), comme étant des milices islamiques issues de l'Union des tribunaux islamiques somaliens qui ont dirigé le pays en 2006-2007. Elles sont actuellement en difficulté car elles combattent sur trois fronts différents : au sud, par les forces kenyanes, dans le centre et au nord du pays par la mission africaine en Somalie (AMISOM) composée de Burundais, d'Ougandais et de Djiboutiens.

Les Shabab ont comme objectif l'établissement d'un Etat islamique qui appliquerait strictement la charia dans l'ensemble de la Corne de l'Afrique. C'est déjà le cas dans les zones qu'ils contrôlent encore. Les exécutions publiques sont monnaie courante et n'épargnent pas même les enfants. Les punitions corporelles, telles le fouet ou l'amputation, sont aussi communément appliquées.

Les Shabab menacent en permanence d'étendre leurs opérations à l'étranger, en particulier au Burundi, en Ouganda et à Djibouti (pays participant à l'AMISOM).

Elles sont largement équipées d'armes d'infanterie à base d'AK 47, de RPD et de RPG 7. Elles sont très mobiles du fait de l'utilisation intensive de véhicules tout terrain, dont certains sont porteurs d'armes lourdes (mitrailleuses, canons sans recul et missiles sol-air portables) et de quelques engins blindés récupérés sur les forces gouvernementales

4.3.2. Présentation des missions de L'AMISOM

Dans sa présentation, l'Officier chef des opérations (G3) a rappelé que l'AMISOM a été créé en 2007 par l'Union Africaine avec un effectif de 5250 soldats. Ses objectifs étaient d'apporter un appui aux institutions dans leurs efforts de stabilisation de la situation et promouvoir le dialogue et la réconciliation. L'AMISOM devait aussi faciliter les opérations humanitaires

entre autres le rapatriement des réfugiés et la réinsertion des personnes déplacées. L'AMISOM devait aider à la création des conditions propices à un retour rapide à une situation stabilisée, à la mise en place des institutions républicaines et à la reconstruction nationale. L'effectif militaire de l'AMISOM a progressivement augmenté jusqu'à atteindre 17 336 personnes aujourd'hui.

4.3.3. Déploiement des Contingents Burundais de l'AMISOM

Le Burundi a déployé le 1^{er} Contingent des militaires le 23 décembre 2007, le 2^{ème} contingent le 11 octobre 2008, le 3^{ème} contingent le 16 avril 2010, le 4^{ème} contingent le 17 avril 2012 et le 5^{ème} contingent qui se trouve actuellement sur le terrain, y est arrivé le 4 juin 2012.

L'Officier chef des opérations (G3) a présenté à la délégation de façon détaillée la mission du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM. Il a parlé de ses forces, de ses menaces, de ses perspectives d'avenir et du moral des troupes.

- Parlant des forces du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM, il a fait remarquer à la délégation que la situation sécuritaire en Somalie s'est actuellement beaucoup améliorée grâce aux forces des contingents burundais successifs. Les militaires burundais ont fait preuve de courage et de professionnalisme en reprenant aux Shabab le contrôle des points stratégiques. Actuellement les Shabab sont militairement faibles sur terrain. Ils s'infiltrent dans la population et tendent des embuscades avec des engins explosifs, mais évitent tout contact frontal. Pour continuer à résister, ils font des recrutements forcés d'enfants soldats, lancent des attaques suicidaires, sans oublier la propagande antichrétienne. Leur intention est de rendre la Somalie ingouvernable par des actions terroristes.
- Concernant les menaces subis par le 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM, il a souligné les embuscades, les pilonnages des positions militaires, les attaques suicidaires, la pose des mines et engins explosifs improvisés, les combats rapprochés par les éléments infiltrés, la propagande, etc. Pour faire face à toutes ces menaces, l'AMISOM estime qu'il lui faut plus d'armes et de véhicules militaires pour pouvoir garder le contrôle du secteur très vaste déjà récupéré.

- Comme perspectives d'avenir, le 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM compte améliorer le service de renseignement dans le secteur n°1 (secteur comprenant la ville de Mogadishu) en collaboration avec les autres partenaires civils locaux, continuer les opérations offensives, procéder à la formation en masse des militaires somaliens, mener des activités de coopération entre civiles et militaires (eau, vivres, santé, éducation et abris...), améliorer les structures d'information et de communication.
- Enfin, parlant du moral des troupes, l'Officier G3 a indiqué que le moral des troupes est au beau fixe même si des problèmes ne manquent pas.

4.4. Séance d'échanges avec les militaires du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM.

La séance de dialogue avec les militaires a eu lieu en deux phases. La première séance a été exclusivement réservée aux officiers de l'Etat Major du contingent, tandis que la deuxième séance s'est effectuée avec les représentants des militaires (Officiers, Sous-officiers et hommes du rang) venus des positions parfois lointaines de leur Etat-major. Il a été constaté que les doléances exprimées et les problèmes rencontrés sont surtout d'ordre logistique et social pour toutes les catégories des militaires du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM et que ces doléances ont déjà été portées à la connaissance de leurs autorités hiérarchiques.

4.4.1 Questions d'ordre social

La plupart des questions d'ordre social soulevées par les militaires du contingent burundais de l'AMISOM sont communes à tous le corps militaire burundais et sont les suivantes :

- les militaires souhaiteraient être exemptés des taxes professionnelles à l'instar des autres militaires de la Communauté EAC ;
- les militaires estiment que leurs indemnités de logement et leurs allocations familiales sont trop bas au regard des autres catégories socioprofessionnelles et souhaitent voir ces indemnités et allocations revus à la hausse;
- les officiers demandent d'être traités de la même façon que les autres de l'administration publique dans l'acquisition des avantages issus de la politique du charroi zéro ;

- les militaires pensent qu'ils ne sont pas suffisamment considérés dans l'attribution des parcelles à usage résidentiel ;
- certains militaires qui n'ont pas eu le temps de s'acquitter de toute la cotisation à l'INSS durant leur carrière expriment une inquiétude sur leur fond de pension.

La seule doléance propre aux militaires du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM concerne leurs indemnités qui sont versées avec retard, et en monnaie burundaise alors qu'elles leurs étaient payées en US dollars au départ.

4.4.2. Les questions d'ordre logistique

- Le 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM est confronté à un problème de matériel et d'équipement de combats insuffisants pour faire efficacement face à l'ennemi, si bien que le contingent est à moins de 50% de sa capacité opérationnelle. Les moyens de transport, et par conséquent de ravitaillement en eau et en vivre sont devenus insuffisants pour atteindre les positions éloignées.
- Le service de santé du contingent burundais, appelé hôpital de niveau 1, s'occupe des soins de santé des militaires jusqu'à un niveau de prise en charge ne dépassant pas deux semaines d'hospitalisation. Cette unité médicale manque de médecins spécialistes, un chirurgien et un dentiste, pour accéder au grade de niveau 2, capable de traiter les cas dépassant les compétences du niveau 1. Ces médecins spécialistes militaires ou civils doivent être fournis par le Burundi. Pour l'instant, les cas ayant besoin d'un traitement d'un hôpital de niveau 2 sont soignés aux unités du contingent ougandais. Les cas plus graves (niveaux 3 et 4) sont évacués respectivement vers Nairobi au Kenya et Johannesburg en Afrique du Sud.
- En plus des soins de santé aux militaires burundais, cet hôpital de niveau 1 fournit des services humanitaires en soins de santé aux civils et militaires somaliens dont certains viennent se faire soigner à partir de très grandes distances (400 kms).
- Le service du génie civil du 5^{ème} contingent de l'AMISOM comprend trois grandes cellules : la cellule de production et de traitement de l'eau, la

cellule moteur et électricité, et la cellule de construction, plomberie et menuiserie. Toutes ces cellules travaillent dans des conditions non confortables au regard du grand nombre de positions à ravitailler et des grandes distances qu'il ya entre les positions, comparé au matériel et à l'équipement en leur possession encore en bon état. La capacité de travail du génie civile est très réduite. Des groupes électrogènes et des camions citernes pour le transport de l'eau sont en panne et ne sont pas réparés. Ce service souffre d'un manque de spécialiste de maintenance en génie civil

- Le service de transport connaît les mêmes problèmes de matériel et d'équipement que le génie civil, et ces services sont étroitement liés puisque l'un ne peut pas travailler sans l'autre. Le contingent burundais, dont les moyens en leur possession sont devenus trop vieux ou obsolètes, est obligé de faire recours à leurs collègues ougandais pour déplacer de grosses quantités vers différentes positions. Ici aussi le constat est qu'il y a un problème de capacité de maintenance du matériel de transport.
- Le contingent burundais de l'AMISOM demande avec insistance aux autorités burundaises de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour améliorer les conditions de travail des militaires en mission de maintien de la paix en Somalie en leur fournissant des équipements et du matériel en qualité et en quantité suffisantes pour l'accomplissement de leur noble mission surtout en ce moment où ils en ont énormément besoin.
- La fourniture, la réparation et/ou le remplacement de tout le matériel et l'équipement militaire de génie civil et de transport utilisés par le contingent burundais incombe au gouvernement burundais. Toutefois le matériel et l'équipement en bon état de service et en cours d'utilisation est loué mensuellement au Gouvernement burundais par les Nations Unies. L'inspection de la situation opérationnelle est mensuelle et le matériel en panne cesse d'être loué ; et le pays ne pourrait se priver de cette source de revenu combien importante.
- A l'issue des échanges avec les militaires, la délégation leur a promis de plaider en leur faveur pour toutes les doléances exprimées et

susceptibles de trouver des réponses par le gouvernement du Burundi ou par l'Union Africaine.

Le programme de visite d'entité économique avait retenu le port de Mogadishu, mais cette visite n'a pas eu lieu suite à des glissements d'activités lors des audiences auprès des autorités.

5. APPRECIATION DE LA MISSION

La mission effectuée en Somalie par une délégation de parlementaires burundais a été très instructive et très enrichissante du point de vue de l'information reçue sur le pays, la population, les autorités, et plus particulièrement sur la mission du contingent burundais de l'AMISOM.

La délégation burundais en visite à l'AMISOM a beaucoup apprécié l'accueil très chaleureux lui réservée par les plus hautes autorités de la République de Somalie et du coup l'importance à laquelle ils ont considéré la mission de façon générale.

La délégation a également apprécié les entretiens très utiles qu'elle a eu avec le Commandant en chef de l'AMISOM d'une part, et avec le Représentant Spécial de l'UA à l'AMISOM d'autre part, dans lesquels entretiens la délégation a trouvé des réponses à certaines des questions posées par les militaires du contingent burundais.

La délégation a eu à apprécier le moral très haut des troupes du 5^{ème} contingent burundais de l'AMISOM. En effet les militaires du 5^{ème} contingent ont exprimé leur joie et leur satisfaction de recevoir la 1^{ère} visite d'une délégation de parlementaires burundais dans l'histoire de l'AMISOM.

La présence de la délégation des parlementaires au sein du camp du contingent pour partager la vie avec les militaires pendant 5 jours a contribué à leur remonter encore plus le moral si bien qu'ils demandent des visites plus régulières du Parlement à l'avenir.

La délégation a pu se rendre compte de l'énorme travail militaire et social abattu par les contingents successifs burundais jusqu'à ramener la vie des populations somaliennes à la normale après une vingtaine d'années de

désordre, même s'il reste encore beaucoup à faire pour que le pays soit entièrement stabilisé.

6. SUGGESTIONS ET/OU RECOMMANDATIONS

La délégation de parlementaires recommande à l'Assemblée Nationale et au Sénat de ne plus attendre trop longtemps pour organiser des visites aux troupes de l'AMISOM, mais aussi des troupes qui sont ailleurs dans des missions de maintien de la paix. L'idéal pour la Somalie serait d'effectuer une visite chaque fois qu'il y a un nouveau contingent ; ceci correspondrait à une visite par an puisque la durée de chaque contingent est d'environ un an.

Le Gouvernement devrait chercher des fonds pour équiper le contingent en moyens de transports de troupes et de matériels (camions, blindés) afin de leur remonter le moral et sécuriser leurs opérations, mais aussi pour bénéficier des fonds que génèrent ces opérations.

Le Gouvernement devrait faire un très grand effort pour répondre aux doléances du contingent surtout dans la réparation, la maintenance et/ou le remplacement du matériel et de l'équipement (armes, groupes électrogènes, machines de traitement de l'eau) devenus vétustes ou obsolètes, mais aussi aux doléances sociales communes ou individuelles des militaires dans la mesure du possible.

Le Gouvernement devrait s'efforcer de doter le contingent burundais de médecins spécialistes militaires ou civils dans les domaines de la chirurgie et de la dentisterie afin d'élever son unité de santé à un hôpital de niveau 2 pour ne plus être obligé de recourir aux services du contingent ougandais.

7. CONCLUSION

La délégation de parlementaires burundais se félicite beaucoup et éprouve une grande satisfaction au vu de l'accueil que les plus hautes autorités de la Somalie les hauts responsables de l'AMISOM lui ont réservé.

La délégation remercie vivement le contingent burundais de l'AMISOM de l'accueil très chaleureux qu'il lui a réservé, de la disponibilité et de la grande sécurité qui ont accompagné la délégation durant tout le séjour à Mogadishu.

Cela montre à suffisance combien les militaires burundais en mission ont besoin de telle visite pour leur rehausser le moral.

La délégation a pu constater que le moral des troupes du contingent burundais est au beau fixe même si des problèmes d'ordre social et opérationnel ne manquent pas. La délégation a constaté que beaucoup de problèmes d'ordre social sont communs à tous les militaires burundais en service au pays ou en mission à l'étranger, mais aussi que certains militaires ont des problèmes sociaux individuels. La délégation en fera part aux autorités compétentes pour trouver des solutions là où cela est possible.

La délégation remercie beaucoup le MDNAC, le MSP, et le MRECI pour leur collaboration très franche avec le Parlement tant au niveau de la préparation que de l'exécution de la mission.

La délégation remercie beaucoup le programme de la Gouvernance du Secteur de la Sécurité de la coopération burundo-néerlandaise qui a rendu la mission possible par son appui financier.

La délégation remercie enfin la RTNB et le journal IWACU, qui par leur couverture médiatique, ont pu donner une visibilité à la mission, au travail parlementaire par le public, et aux activités des militaires burundais de l'AMISOM.

**Président de la Commission de la Défense
et de la Sécurité et chef de délégation**

Honorable HAKIZIMANA Emilien